

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 13 janvier 2025, à 19h00**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, le conseil municipal de la Ville de Bromont statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante:

1. Demande afin de permettre l'usage « Établissement sportif intérieur » (tennis léger) au 1632, route Pierre-Laporte - La Cité du Golf des Lacs

En conséquence, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à la demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Bromont, ce 19^e jour du mois de décembre 2024.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière adjointe